



Envoyé en préfecture le 24/10/2019

Reçu en préfecture le 24/10/2019

Affiché le 24/10/2019

ID : 063-200071199-20190924-CCPL\_2019\_130\_2-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2019  
Date d'affichage : 18 septembre 2019

### SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,  
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-130 : ESPACE ENFANCE-JEUNESSE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  
ACTUALISE ET DEMANDES DE SUBVENTION CAF / DETR**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Concernant le projet Espace Enfance Jeunesse, pour rappel, lors du conseil communautaire du 18 septembre 2018, les élus ont retenu le scénario n°3 optimisé pour un coût de revient prévisionnel de 2 409 119 € HT, soit 2 890 942 € TTC.

Différents services à l'attention de la petite enfance et de la jeunesse sont actuellement organisés à l'échelle de la communauté de communes Plaine Limagne, qui souhaite au travers de ce programme rassembler sur un même site :

- Le Multi Accueil « Graines de Soleil » (agrément de 16 places dans un premier temps, répondant aux besoins actuels du territoire)
- le Relais Assistants Maternels
- l'ALSH (96 jeunes de 3 à 11 ans)
- des locaux communautaires : une salle de réunion et les locaux permettant le fonctionnement des différentes activités.

Les dépenses d'aménagement intérieur (équipement intérieur – extérieur – mobilier) n'étant pas comprises dans le coût de revient prévisionnel, elles ont été estimées par l'OPHIS, les dépenses étant éligibles pour la CAF. Le tableau de financement prévisionnel actualisé, avec les subventions notifiées ou espérées des autres partenaires, a été présenté aux élus du conseil communautaire.

#### Travaux :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €	% *
Honoraires	252 443,00	DETR (30 % sur 500 000 € HT Plafond Travaux)	150 000,00	6,23
Travaux	1 800 000,00	Région - Contrat Ambition Région (30 % de 2 000 000 €)	600 000,00	24,91
Mandat - Tirage	48 156,00	Département CTDD	861 120,00	35,74
Imprévus, Actualisation, Révision	308 520,00	CAF	316 175,20	13,12
		Autofinancement (20%)	481 823,80	20,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 409 119,00</b>		<b>2 409 119,00</b>	<b>100,00</b>

\* les pourcentages sont arrondis à deux décimales.

#### Equipement :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €	%
Mobilier - équipement intérieur, extérieur	100 000,00	CAF	80 000,00	80,00
		Autofinancement (20 %)	20 000,00	20,00
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100,00</b>

Il est proposé de valider les plans de financement prévisionnels du projet et d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de la CAF. Le dossier sera examiné par la commission sociale le 18 novembre 2019. Un dossier DETR sera également déposé auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Envoyé en préfecture le 24/10/2019

Reçu en préfecture le 24/10/2019

Affiché le 24/10/2019

ID : 063-200071199-20190924-CCPL\_2019\_130\_2-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention auprès de la CAF du Puy-de-Dôme et de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et notamment pour signer tous les documents afférents.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

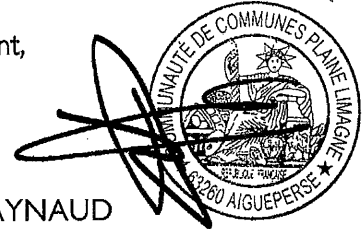
*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 24/10/2019

Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD